

Comité des Partenaires –Ecole secondaire Jules Verne

Ordre du jour : Réunion du 17 mai 2017

1. Organisation scolaire (20 min)

Selon les dires de certains individus de la communauté de Jules-Verne, le comité des partenaires n'aurait pas été consulté sur le point de l'organisation scolaire. M. Claude Martin a rectifié avec M. Bertrand Dupain à l'aide des procès verbaux. Veuillez noter qu'à chaque rencontre le point organisation scolaire était à l'ordre du jour. La restauration des articles a fait son chemin. Il y aura des points positifs pour l'école Jules-Verne. Suggestions de faire des propositions/évaluations avant septembre pour estimer les besoins. Assurément, il y aura deux groupes qui devront être ouverts par rapport aux désignations des élèves et aussi en raison du nombre d'élèves inscrits. Reste le financement de ces groupes à déterminer (ministère ou école).

On n'ouvre pas de cours, on dédouble des cours, ce qui pourrait éliminer potentiellement des conflits d'horaire. Réception de la dotation de base. Avec la nouvelle dotation peut-être pourrions-nous ouvrir plus d'option comme le cours de physique 12 ou celui d'histoire 12 que les élèves désiraient suivre (voir sondages) par exemple **s'il reste du financement après le dédoublement**. Devrions-nous prioriser les cours que les élèves désirent faire ou ceux que les parents désirent ? Montant fixe par nombre d'élèves (financer selon les normes (gabarit) du ministère). Grille horaire ne sera pas élastique alors certains élèves devront tout de même faire des choix.

Au niveau des parents, il faudra déterminer comment décider quel cours prioriser. Il faudra prévoir la possibilité d'une manque de personnel pour l'année 2017-2018. La restauration des articles dépend du moment où le central communiquera avec le ministère. 9e et 10 e année aura probablement plus de groupe. **On ne rajoute pas de cours, on dédouble des cours en fonction du nombre d'élèves et des désignations dans chaque salle de classe.**

À prévoir, que Rose-des-Vents risque d'avoir besoin de plus de locaux en raison de l'augmentation du nombre de groupes. Important de connaître les nombres pour pouvoir évaluer le jeu dans l'espace. La restauration des articles coûtera cher en espace. On ne sait pas si Monsieur Martin et Monsieur Surprenant seront à Jules-Verne l'an prochain. Discussion avec la direction générale a eu lieu cette semaine à propos de l'incidence de la restauration des articles. Possibilité d'utiliser l'annexe Anderson ? Quelle serait la meilleure solution ? Cours BC intégrés dans les cours IB, ce sont les critères d'évaluation qui sont différents à l'exception du cours de bio. Le curriculum de bio 11 et 12 sont particuliers en raison des demandes universitaires. Il faut trouver un levier pour avoir une solution afin que les jeunes puissent accéder aux cours de bio 12 sans avoir complété le cours de bio 11.

Devrions-nous développer des profils pour simplifier et rendre plus efficace notre organisation scolaire ?

2. Ordinateurs portables (20 min)

Y a-t-il une solution idéale au niveau de la gestion ? Amélioration au niveau de la gestion dans les dernières années. Que peut-on mettre en place afin de simplifier et rendre plus efficace notre gestion ? La mentalité hors de tout doute pose problème pour les cas d'exception (les parents qui ne veulent pas défrayer les coûts). Au niveau du temps investi pour la gestion, pour l'instant la gestion est défrayée par le budget APS (qui devrait servir à prendre du temps avec des élèves en difficulté). Devrait-on investir 6000 \$ ou 7000 \$ de surplus afin de couvrir les problèmes liés aux ordinateurs ? Dans le budget scolaire, il faudra prévoir un montant dédié au temps supplémentaire pour la gestion des ordinateurs afin de réduire le plus de coûts possibles. Cette année, on essaie de monter un projet d'autonomie afin de justifier le surplus d'heures de gestion. Plusieurs heures de travail non rémunérées accumulées pour l'employée qui fait la gestion. Ce montant serait inclus dans le budget.

Plusieurs parents ne sont pas au courant des procédures concernant les ordinateurs. Peut-être partager le document à la communauté par le biais de l'APÉ ?

En septembre, il devrait y avoir une rencontre obligatoire pour les parents et les élèves afin d'obtenir l'ordinateur et être informés sur les procédures concernant les ordinateurs afin de simplifier la gestion (Motion adoptée à l'unanimité par le comité des partenaires).

À cette occasion, les documents nécessaires devront être remplis et dûment signés.

Les problématiques triplent à partir de la 11e année. Devrait-on prendre un dépôt ? Si un parent refuse de donner un dépôt, on ne peut pas retirer l'accès aux ordinateurs, car ils ont été fournis en raison du manque de ressources disponibles en français. Peut-être dépôt seulement pour les 11e et les 12e année ? Proposition de Monsieur Martin : faire un sondage auprès des parents afin de sonder l'ouverture des parents par rapport au dépôt.

Proposition de temps supplémentaire à défrayer afin de couvrir la gestion des ordinateurs d'environ 6000 \$ (Motion adoptée à l'unanimité par le comité des partenaires).

Proposition de réévaluer plus tard l'idée du dépôt si besoin. Suite à la fin des contrats des ordinateurs reçus en 2012, Martine a proposé que tout élève ayant endommagé son appareil et ayant refusé de payer la facture reçoive un ordinateur datant de 2012 plutôt qu'un ordinateur neuf. M. Rondel du département de la technologie a déjà adopté cette motion. Le comité des partenaires a donc décidé d'appuyer cette motion également.

3. Levée de l'assemblée